

COMITÉ ASSOCIATIONS / SECTEUR PUBLIC

QUELLE EST L'ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE DU SECTEUR ASSOCIATIF ?

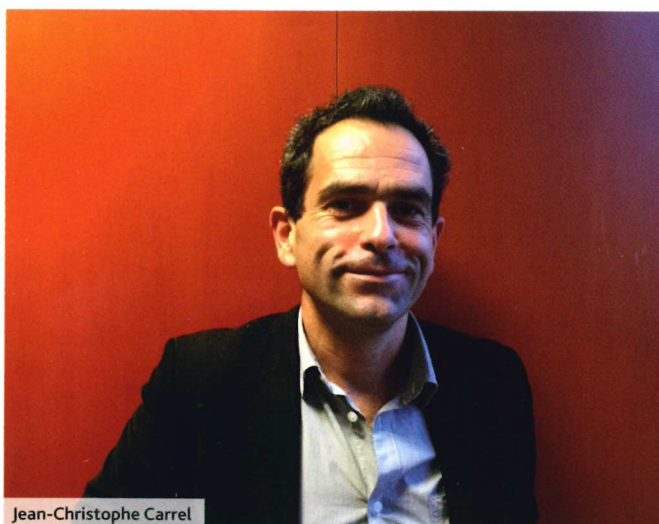
Le Comité secteur non marchand (associations/secteur public) de l'Ordre Régional existe depuis une dizaine d'années. Il est animé à ce jour par 4 confrères, dont Jean-Christophe Carrel. Celui-ci détaille son actualité récente en amont de la campagne sur les comptes 2015.

Quel est le rôle du Comité secteur non marchand de l'Ordre Régional ?

Il a pour vocation d'aider les confrères intervenant dans le cadre de missions en secteur associatif ou dans la « sphère publique », à se former sur les sujets majeurs de ce secteur et il permet les échanges entre confrères. Les interventions des cabinets en secteur associatif portent notamment et au-delà des comptes, sur des questions de nature fiscale, de communication financière, d'organisation et d'accompagnement à la restructuration.

Quelle est son action ?

Un certain nombre de confrères n'ayant qu'un volume limité de dossiers en secteur associatif, il nous est paru important d'organiser des événements annuels leur permettant un suivi des principales nouveautés qui touchent leurs missions et leurs clients. Dans ce contexte, le comité organise en partenariat avec la Compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC) de Lyon depuis 2015 et à chaque début d'année, une conférence ouverte aux équipes des cabinets (experts-comptables, commissaires aux comptes et collaborateurs). Elle permet de prendre connaissance des actualités récentes et majeures.



Jean-Christophe Carrel

© Bruno Crozet

La dernière conférence s'est tenue fin janvier 2016, elle a réuni environ 120 personnes contre 60 lors de la précédente édition.

Quel était le but de cette manifestation ?

Cette manifestation a été l'occasion de présenter et de commenter les évolutions réglementaires : les décrets d'application de la Loi sur l'Économie Sociale et Solidaire par exemple, les dispositions de la loi de finances 2016 applicables aux associations, les différentes jurisprudences en matière notamment de fiscalisation de ces entités... Nous avons aussi abordé les actualités

ordinales : outils et documentations à disposition des confrères et positions des commissions de la CNCC sur des questions liées aux associations notamment.

À qui s'adresse le Comité ?

Le comité est ouvert à tous les confrères qui souhaitent s'investir au service de la profession. Il permet des échanges techniques avec d'autres confrères, mais également avec des intervenants externes impliqués dans le secteur non marchand, et conviés aux 2 conférences annuelles. Nous avons ainsi reçu des avocats spécialisés en droit fiscal et/ou en droit public, des collectivités agissant comme financeurs, des institutions de contrôles telle la Chambre Régionale des Comptes.

Pourquoi ce secteur non marchand ne doit-il pas être ignoré par les cabinets ?

Au-delà des missions classiques, le contexte de raréfaction - et à notre sens durable - des fonds publics alloués aux entités non marchandes constitue manifestement une opportunité, pour nos cabinets, de proposer des missions de conseil qui, pour certaines, sont inspirées de missions similaires assurées en secteur marchand. Il agit là d'un des principaux objectifs du comité à savoir de faire prendre conscience aux cabinets des opportunités notamment de conseil que présente ce secteur et du plan d'actions consécutif à mettre en place. ♦

UN CERTAIN NOMBRE DE CONFRÈRES N'AYANT QU'UN VOLUME LIMITÉ DE DOSSIERS EN SECTEUR ASSOCIATIF, IL NOUS EST PARU IMPORTANT D'ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS ANNUELS LEUR PERMETTANT UN SUIVI DES PRINCIPALES NOUVEAUTÉS QUI TOUCHENT LEURS MISSIONS ET LEURS CLIENTS

Pour tous renseignements :

Contact au Conseil Régional de l'Ordre : Christiane Reynouard au 04 72 60 26 26 / c.reynouard@oecra.fr

Expert-comptable référent du comité : Jean-Christophe Carrel au 04 37 45 19 00 / jc.carrel@acticonseil.com